



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28/02/2025

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Vérification des présences (cf. liste d'émargement annexée) : 20 personnes sont présentes et 7 pouvoirs reçus dans les délais.

Christian CHAPELLE, administrateur représentant la Délégation n'est ni présent, ni représenté.

1-Approbation du PV de l'AG du 22/01/24 – Approbation de l'ordre du jour

La diffusion préalable du compte-rendu n'ayant pas été effectuée, l'approbation ne peut se faire. Cette omission va être rattrapée par une diffusion dans la foulée de cette réunion. A la suite de quoi, le Président propose que, si aucune observation n'est faite en retour, le PV sera réputé adopté, sachant que les observations éventuelles reçues a posteriori seront soumises au vote lors de la prochaine assemblée générale.

N'ayant soulevé aucune remarque, ***l'ordre du jour communiqué sur les convocations est adopté en l'état.***

Avant de poursuivre, le Président rappelle l'importance d'une communication transparente au sein de l'association, soulignant que chaque membre est invité à transmettre observations ou suggestions à tout moment. Il est également précisé que l'ordre du jour pourra, à l'avenir, être communiqué par voie électronique afin de favoriser la participation et la réactivité des membres. Cette démarche vise à renforcer la dynamique collective et à encourager l'implication de toutes et tous dans les orientations de l'association.

2- Renouvellement partiel du conseil d'administration, dont cooptation d'un nouveau membre en remplacement d'un administrateur démissionnaire (art.7 des statuts)

Le Président rappelle que l'article 7 des statuts prescrit un mandat d'administrateur de deux ans. La présente assemblée doit donc procéder, pour la première fois, à un renouvellement pour moitié des administrateurs en place. Conformément aux statuts, les administrateurs sortants ont été désignés par tirage au sort au cours d'un conseil d'administration tenu le 06/12/2024.

Les membres sortants sont : Bernard BERRUEE, Dorothée CATHELAIN, Jean-Claude HILLON, Josy MANNESSIER et Françoise THUEUX, qui se représentent. Aucune autre candidature ne s'est manifestée dans le cadre de cette assemblée générale.

Par ailleurs, Audrey SIX ayant démissionné depuis cette désignation, et conformément aux statuts, le CA a procédé à son remplacement par cooptation, en nommant Anne BELFORT comme nouvel administrateur. Il est rappelé que celle-ci est la fille de Jean-Paul MILOCHEAU, un des fondateurs de l'épicerie solidaire en 2015.

L'assemblée approuve à l'unanimité la réélection des sortants et la cooptation de Anne BELFORT comme nouvel administrateur.

Au nom du conseil d'administration, le Président remercie les membres présents d'avoir renouvelé leur confiance à l'équipe en place. Il ajoute toutefois pour sa part, qu'il compte cesser son mandat à l'été prochain.

3- Rapport, moral et financier (montant des cotisations)

- *Rapport financier* (cf. rapport et états financiers annexés au présent CR)

La parole est donnée à la trésorière pour présenter les principaux éléments du rapport financier

Celle-ci souligne la bonne santé financière actuelle, que traduit un nouvel excédent de 14 512,91 €, portant la réserve bilancielle disponible à près de 27,7 k€. Ceci ne doit cependant pas cacher une évolution à venir plus préoccupante en raison d'une part de l'augmentation sensible des dépenses et d'autre part des incertitudes pesant sur le maintien des ressources externes (principalement les subventions et le soutien financier apporté par le Secours catholique). Le budget prévisionnel proposé pour 2025 tient compte de cette réalité.

Ne soulevant aucune remarque négative, ***le rapport financier pour l'exercice 2024, ainsi que le budget prévisionnel pour 2025, sont adoptés à l'unanimité ; le montant minimum de la cotisation annuelle est maintenu à 5 €***, considérant toutefois qu'une incitation à aller au-delà de ce montant, doit être faite auprès des adhérents,

- *Rapport moral : cf. rapport et états statistiques ci-annexés)*

Chaque membre du Bureau responsable d'un domaine d'activité, est invité à présenter les actions entreprises et les résultats obtenus :

- B. GUESDON, contacts et démarches en direction de nos partenaires,
- A. BELFORT, B. BERRUEE et F. THUEUX, suivi des bénéficiaires, relations avec les prescripteurs
- J. MANNESSIER, et A. PASTOR, distribution, collectes, animations
- JC HILLION, B. BERRUEE, D. CATHELAIN, politique de communication

4- Destination du local d'Egly

Faute de bénévoles volontaires pour assurer une permanence d'accueil à Egly, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs visés en matière d'utilisation des locaux mis à notre disposition.

Face à ce constat, le CA propose de restituer le local, objet d'une convention spécifique

avec la Mairie de Egly. L'assemblée générale prend acte de cette proposition et charge le Conseil d'administration de gérer sa mise œuvre.

5- Programme de renforcement de la communication

Le site <https://fs3v.org/> a permis un renforcement de la communication : 680 personnes s'y sont connectées en 2024. Outre le fait que l'association devient visible sur le net, le site permet de contacter facilement l'association, d'y adhérer librement grâce à une simple carte de crédit. Il informe en détail de notre raison d'être, mais également sur les actions à venir et les actions passées. C'est un vecteur de communication important dans notre monde moderne, nous espérons également attirer les bienfaiteurs les donateurs et surtout les bénévoles dans les années qui viennent grâce à ce canal de communication. Cela permet également de nous tourner vers la jeunesse très "branchée".

Il faut prévoir de renforcer la communication.

6- Questions diverses :

Un participant demande si la Cité Bethléem verse une participation ? Réponse du Président : aucune demande n'a été faite à ce jour ; toutefois, compte tenu de la charge induite par le nombre de bénéficiaires supplémentaires, accueillis à son profit, nous n'excluons pas d'entreprendre une démarche en ce sens.